

Dr Denis ERNI
Boîte Postale 408
1470 Estavayer-le-Lac

Mesdames, Messieurs
Les membres de l'Assemblée fédérale
Direction
Palais du Parlement

3003 Berne

Estavayer-le-Lac, le 8 octobre 2010

Arrêt de droit Confrérique / Forfaiture du TF inacceptable

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les membres de l'Assemblée fédérale

L'Assemblée fédérale a mis en place le système judiciaire pour respecter les droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale ainsi que ceux garantis par la Convention européenne des droits de l'Homme.

Certains membres de l'Assemblée fédérale ont mis en place le **droit Confrérique**, soit par définition ici : « **l'ensemble des règles qui lient les Tribunaux aux Confréries** ».

L'une des règles de droit Confrérique est qu'un Tribunal ne peut pas faire témoigner un homme de loi interdit de témoigner par sa Confrérie. Ce privilège peut être utilisé pour commettre des crimes, mais ce n'était certainement pas l'intention de la majorité des membres de l'Assemblée fédérale. C'est l'objet de ce courrier !

En 2005 j'ai été faussement accusé par des membres de Confréries qui ont attribué des propos téléphoniques faux à Me Burnet, un homme de loi, pour m'accuser.

Il me suffisait d'obtenir le témoignage de Me Burnet pour faire condamner pénalement ces membres de Confréries. Seulement les Confréries l'ont interdit de témoigner.

Le Tribunal n'ayant pas le droit de faire témoigner un homme de loi interdit de témoigner par une Confrérie, il a refusé de faire témoigner Me Burnet. Cela m'a causé un dommage énorme et les criminels, dont des hautes personnalités suisses, sont actuellement en liberté.

La justice neuchâteloise avait reconnu que cette interdiction de témoigner dans ce contexte était un acte illicite, mais le Tribunal fédéral dont plusieurs magistrats étaient impliqués dans l'affaire ont cassé le jugement neuchâtelois

Pour tout ceux d'entre vous qui estiment que ces procédés sont totalement indigne de notre démocratie, je vous demande d'agir immédiatement pour préserver mes droits, voir **le recours¹ au TF ci-joint**. Je vous remercie de montrer que la Suisse n'est pas devenue un Etat fasciste

Dans cette attente je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les membres de l'Assemblée fédérale mes salutations les meilleures.



Dr Denis ERNI

Annexe : ment

¹ Pièce 2040 : http://www.swisstribune.org/f/Templates/2040s_recours_to_TF_061012ve.pdf